

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL  
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

لجنة الانضباط C.D.

Affaire n° 37

Membres présents Messieurs :

DAMES Yacine	Président
GUEDDAH Farid	Secrétaire
MESSKINE Ahcene	Membre
RALID Châabane	Membre

Match (S) MOT-NRBOA fixé le 10 janvier 2023 à 14H00 stade BENI OUELLBENE (honneur)

- Attendu que cette rencontre sus programmée ne s'est pas déroulée en raison de l'absence du service d'ordre et la protection civile ;  
En outre il a été constaté que l'infrastructure était fermée ;
- Attendu que la présence des officiels, les deux équipes (MOT-NRBOA), étaient présents ce jour là ;
- Attendu après une attente règlementaire il a été relevé l'absence du service d'ordre et de la protection civile.
- Attendu les rapports des officiels (Arbitres et délégué).

*Par ces Motifs*

En application stricto-sensu des règlements généraux de la fédération algérienne de football, la C.D jugeant pour le compte du bureau de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre du club MOT (OUM-TOUB) une amende de 5.000 DA (Article 50) et attribue le gain du match au profit du NRBOA sur le score de trois buts à zéro.

Considérant que le club MOT (OUM-TOUB), sur sa demande était domicilié à BENI-OUELBENE aux date et heure fixée par la COS.

Considérant que le stade du MOT a fait l'objet de deux visites d'audit les (22/11/2022 et le 19/12/2022) jugées infructueuses avec avis défavorable des services de sécurité et l'absence de la protection civile.

En un sens, le club MOT ne peut être domicilié à OUM-TOUB.

P.J. :

- Feuille de match MOT-NRBOA du 01 janvier 2023.
- Rapports du délégué et arbitre du match (MOT-NRBOA) du 10 janvier 2023.
- Copie correspondance datée du 09 janvier 2023 du MOT pour la couverture sécuritaire du match(S) MOT-NRBOA programmée au stade BENI-OUELBENE mardi 10 janvier 2023.
- Copie de la décision de la C.D (affaire n° 37 du 12 janvier 2023) donnant match perdu au MOT(3/0).

Le Secrétaire  
F.GUEDDAH

Le Président  
Y.DAMES